

AGRESSIONS : ORANGE NE DOIT PAS FUIR SES RESPONSABILITÉS !

En cas d'agression par un client, qu'elle soit en physique ou au téléphone...

**C'est à ORANGE de porter plainte au commissariat !
Pas aux salariés agressés !**

C'est une mesure de protection afin que le salarié ne puisse subir de représailles suite à cette plainte.

**LE MANQUE D'EMPLOIS
ET LES PROCESS
GÈNERENT
LE MÉCONTENTEMENT
DES CLIENTS !**



Petits rappels :

On ne donne aux clients ni son nom de famille ni son numéro de portable ni son adresse mail pro.

l'adresse pro sert aux échanges avec ORANGE et ses collègues de travail.

ORANGE doit fournir un alias comme cela est le cas dans les UAT pour échanger avec les clients.

On signe ses mails d'échanges avec le client de son prénom et de la première lettre de son nom.

on n'utilise plus l'envoi des messages interactifs car notre identité est révélé.

REJOINDRE LA CGT

Nom - Prénom :
Adresse : Ville :
Code postal :
Mail :
Téléphone :

Bulletin de syndicalisation à remettre à un·e représentant·e CGT ou à renvoyer à :
CGT Télécoms 13 - QVS
55, avenue de la Roses // 13013 Marseille // cgt.telecoms13@orange.fr

